

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Raison sociale :

Adresse :

Tel. :

Fax. :

e-mail. :

Contact :

IDENTIFICATION DU DECHET

Désignation du déchet : Amiante fibrociment

Code déchet décret n°2005-540 : 170605*

Département d'origine du déchet : 69

Processus de production du déchet :

Quantité :

Conditionnement : Big bag floqué amiante

Aspect : Solide

Livraison :

IDENTIFICATION DU CHANTIER

Adresse :

Entreprise de travaux éventuelle :

Contact entreprise de travaux :

RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR / DETENTEUR

Pour des règles d'hygiène et de sécurité, notre personnel n'est pas autorisé à ouvrir les doubles sacs contenant les déchets d'amiante.

C'est pourquoi nous demandons à tout producteur de ce type de déchet un engagement de « non mélange » de ces déchets amiantifères liés avec d'autres déchets industriels ni même avec d'autres déchets amiantifère friables.

Le **producteur ou le détenteur** soussigné :

- **certifie** avoir connaissance de sa responsabilité au titre du code de l'Environnement Livre V, Titre IV « Prévention des Pollutions, des Risques et des Nuisances » - « Déchets » (ex loi du 15 juillet 1975) et **s'engage** à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet ;

- **s'engage** à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette présente fiche ;

- **certifie** qu'il s'agit de déchets d'amiante lié

Le :

A :

Nom et fonction du responsable :

Signature et cachet du producteur ou détenteur :